

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01352 Numéro SIREN : 883 393 597 Nom ou dénomination : CHENE GERMAIN PARTICIPATIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 15944

"Certifié conforme"

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Y. LE GOUVERNIEC

Désignation de l'entreprise : CHENE GERMAIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0015 Avenue de la Jeunesse 44700 Orvault		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 8 8 3 3 9 3 5 9 7 0 0 0 1 7		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/12/2020				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	500	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)		BJ	BK	500	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	399 500	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	99 335	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI			
TOTAL (III)		CJ	CK	498 835		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	499 335		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	399 500
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CHENE GERMAIN		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-666		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	99 335	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	400 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	400 000		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	499 335		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	0			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CHENE GERMAIN

Néant ☐ *

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	666	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX		
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	666	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-666		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					CW	-666		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise CHENE GERMAINNéant ☐ *

		Exercice N												
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA												
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB												
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC												
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD												
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE												
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF												
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG												
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH												
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI												
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ												
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK												
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL												
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	666											
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-666											
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO												
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY											
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG											
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP											
		- Crédit-bail immobilier	HQ											
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH												
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ												
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK												
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX												
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC												
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD											
	(9) Dont transferts de charges	A1												
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2												
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5													
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3												
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4												
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8												
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N <table border="1"> <thead> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels										
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels													
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N <table border="1"> <thead> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>		Charges antérieures	Produits antérieurs										
Charges antérieures	Produits antérieurs													

ANNEXE aux COMPTES ANNUELS

2020

CHENE GERMAIN PARTICIPATIONS

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, édictées par le Plan Comptable Général n° 2014-03 du 5 Juin 2014, homologué par arrêté du 8 Septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 Octobre 2014.

Les principales méthodes utilisées sont répertoriées ci-après.

II- NOTES SUR LE BILAN et le COMPTE DE RESULTAT :

2.1 - BILAN :

Note 1 : Immobilisations Financières

Elles correspondent à l'acquisition des parts sociales de la SCCV 4 Chêne Germain.

Note 2 : Créances

Elles correspondent à une avance en compte courant d'associé.

ETAT DES CREANCES

	Montant total	A 1an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Autres créances	399 500	0	399 500	
TOTAL	399 500	0	399 500	0

Note 3 : Capitaux propres

Le capital est composé de 1 000 actions de 100 €, souscrites par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire et libérées en totalité.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31/12/19	Affectation résultat	Dotations Amortissements dérogatoires	Autres variations	31/12/20
CAPITAL	0				100 000
PRIMES					
RESERVES					
- Réserve légale					
- Réserve statutaire					
- Autres réserves libres					
REPORT A NOUVEAU	0	0			0
RESULTAT	0	0		0	0
SITUATION NETTE	0	0		0	0
PROVISION REGLEMENTEES	0		0		0
CAPITAUX PROPRES	0	0	0	0	100 000

Note 4 : Autres dettes

Elles se composent de l'apport en compte courant d'associé de la CEBPL pour 400.000,00€

VENTILATION DES DETTES

	Montant total	Echéance à 1 an au plus	Echéance entre 1 et 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Autres dettes	400 000	0	400 000	0
TOTAL	400 000	0	400 000	0

Note 5 : Dettes fournisseurs et comptes rattachés : néant

ETAT DES DETTES

	Montant total	A 1an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	0	0		
Factures non parvenues	0	0		
TOTAL	0	0	0	0

Note 6 : Dettes fiscales et sociales : néant

ETAT DES DETTES FISCALES ET SOCIALES

	Montant total	A 1an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
	0	0		
TOTAL	0	0	0	0

2.2 - COMPTE DE RESULTAT :

Note 7 : Charges d'exploitation

Elles sont constituées uniquement des frais bancaires pour 666€.

Note 8 : Dotations aux amortissements : néant

Note 9 : Charges financières : néant

Note 10 : Charges exceptionnelles : néant

Note 11 : Produits d'exploitation : néant

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 JUIN 2021

Le vingt-et-un- juin deux mille vingt et un, au siège social,

La soussignée,

LA **CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE**, Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 1.315.000.000 euros dont le siège social est situé au 2, Place Graslin – CS 10305 - 44003 Nantes Cedex 1 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 392 640 090,
Représentée par Christophe PINAULT, en sa qualité de Président du Directoire,

Associé Unique de la SAS CHENE GERMAIN PARTICIPATIONS,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité de Président de la Société, la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire représentée par Monsieur Yann LE GOURRIEREC, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport d'activité de la Société au cours de cet exercice.

L'Associé unique constate que les documents indiqués ci-après ont été tenus à sa disposition conformément aux dispositions légales applicables ainsi qu'aux statuts de la Société :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport d'activité du Président.

L'Associé Unique reconnaît expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement aux décisions qui suivent.

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES AUX POINTS SUIVANTS :

- Rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION :

(Rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 - approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Président et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport d'activité, lesdits comptes se soldant par un résultat déficitaire de 666 euros.

L'Associé Unique donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION :

(Affectation du résultat de l'exercice)

Sur proposition du Président, l'Associé Unique décide d'affecter le résultat déficitaire de 666 euros de la manière suivante :

Origine :

- Report à nouveau antérieur : 0 euro.
- Résultat de l'exercice : (666) euros

Affectation :

- au **Report à nouveau** qui, après affectation, affichera un solde de (666) euros.

L'Associé Unique rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION :

(Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention visée par l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION :

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné dans le registre de ses décisions.

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire
Représentée par Monsieur Christophe PINAULT

Associé Unique



RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice écoulé.

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons envoyé ou tenu à votre disposition dans les délais prescrits tous les documents nécessaires à votre information.

✚ SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE (PREMIER EXERCICE)

a- Situation de la Société et son activité au cours de l'exercice écoulé

La Société a été constituée essentiellement en vue de la prise, la détention et la gestion de participations dans toutes entreprises d'investissement, établissements de crédit, sociétés d'assurance et sociétés financières, immobilières, industrielles ou commerciales.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a pris une participation dans la SCCV 4 CHENE GERMAIN à hauteur de 50 % de son capital. Cette dernière a été constituée pour réaliser le projet d'acquisition de 2 parcelles de terrain sises 4, rue du Chêne Germain à CESSON SEVIGNE en vue de l'édification d'immeubles de bureaux puis de la vente de ceux-ci (programme Millennial Park).

Sur le plan administratif :

le permis du bâtiment B a été déposé le 31 juillet 2020 et obtenu le 29 décembre 2020. Affiché régulièrement, ce permis n'a pas fait l'objet de recours.

Le permis des bâtiments C, D et E a été déposé le 30 septembre 2020 et obtenu le 31 mars 2021.

Au sujet de la maîtrise foncière :

Deux promesses de vente ont été régularisées suivant actes reçus par Maître Mitry le 27 juillet 2020.

Le terrain B devrait être cédé à la SCCV 4 CHENE GERMAIN par la CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE en juin 2021.

Concernant la commercialisation :

Une LOI a été signée avec NORMA CAPITAL portant sur le bâtiment B. La signature d'une promesse unilatérale de vente est envisagée en mai ou juin 2021.

Au titre de cette promesse, un permis de construire modificatif devra être déposé.

b- Vie de la société

✚ L'actionariat

Le tableau ci-après récapitule l'actionariat de la Société à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2020 :

Associé	% du capital	Capital souscrit en euros	Capital libéré en euros	Nombre d'actions
Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire	100 %	100 000	100 000	1 000

↳ Commissaire aux comptes

Il n'a pas été nommé de Commissaire aux comptes.

↳ Vie institutionnelle

Aucun évènement n'est à signaler.

↳ EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La crise de la COVID-19 a divers impacts sur le programme Millenial Park :

- rallongement des délais ;
- incidences sur la commercialisation du programme (positionnement des investisseurs qui n'achètent plus en blanc, incidence du télétravail sur la consommation des m² de bureaux dans le futur) ;
- incidence sur les coûts de construction.

↳ ACTIVITÉ EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

↳ DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés sont liées à la crise de la COVID-19 (cf ci-dessus « *Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice* »).

↳ PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de la qualité de l'emplacement, il convient de rester optimistes pour la commercialisation dans les mois à venir.

↳ INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, il est précisé ci-après le solde, par date d'échéance, des dettes et des créances de la Société à l'égard des fournisseurs :

ETAT DES CREANCES

	Montant total	A 1an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Autres créances	399 500	0	399 500	
TOTAL	399 500	0	399 500	0

VENTILATION DES DETTES

	Montant total	Echéance à 1 an au plus	Echéance entre 1 et 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Autres dettes	400 000	0	400 000	0
TOTAL	400 000	0	400 000	0

COMPTES ANNUELS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 0 €.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 666 €.

La Société n'a pas enregistré de charges financières ni de charges exceptionnelles.

Les dettes financières s'établissent à 400 000 € et correspondent à une avance en compte courant d'associé.

Les dettes fournisseurs s'établissent à 0 €.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font ressortir un résultat déficitaire de 666 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître une perte de 666 € que nous vous proposons d'affecter au poste « Report à nouveau ».

Après affectation, le compte « Report à nouveau » afficherait donc un solde débiteur de 666 €.

Il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la constitution de la société.

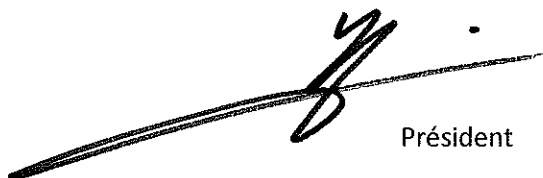
CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de commerce, il est rappelé qu'il ne sera pas établi de rapport spécial tant que la Société sera détenue par un associé unique.

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce.

Fait à Orvault, le 07/05/2021

LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE PAYS DE LOIRE,
Représentée par Yann LE GOURRIEREC



Président